

Assemblée communale ordinaire du mercredi 11 décembre 2013 à 20h00 à la salle communale de Mervelier

Cette assemblée communale ordinaire a été convoquée par le journal officiel n° 41 du 20 novembre 2013, ainsi que par l'info communale distribuée dans tous les ménages. Une convocation a également été posée au panneau d'affichage public.

Ordre du jour :

1. **Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 26 juin 2013.**
2. **Présenter, discuter et adopter le budget 2014, la quotité d'impôts et les différentes taxes communales.**
3. **Présenter, discuter et adopter le nouveau plan d'aménagement local.**
4. **Présenter, discuter et adopter un crédit de Fr. 100'000.00 pour rénover et agrandir l'appartement du 1^{er} étage au bâtiment « Rière-le-Moulin 1 », à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour la consolidation.**
5. **Présenter, discuter et adopter la vente de 620 m², au prix de Fr. 3'100.00, de la parcelle 128 du ban de Mervelier, à Richard Marquis. Sous réserve de l'acceptation du point 3 de l'ordre du jour.**
6. **Présenter, discuter et adopter les statuts de l'école secondaire du Val Terbi (ESVT).**
7. **Présenter, discuter et adopter un crédit global de Fr. 300'000.00 pour la rénovation des douches, wc et vestiaires de l'école secondaire du Val Terbi (ESVT), réparti entre les communes du syndicat scolaire. Ce projet sera financé par les recettes courantes.**
8. **Divers.**

Les statuts mentionnés sous point 6 sont déposés publiquement au secrétariat communal, où ils peuvent être consultés 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée précitée. Les éventuelles oppositions seront adressées, durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat communal.

La présidente Béatrice Kottelat ouvre l'assemblée à 20h00 et remercie les personnes présentes. Elle excuse Monsieur Michel Randin.

Nomination des scrutateurs

Les scrutateurs suivants sont proposés et acceptés à l'unanimité par une levée de main :

- Renato Christen
- Jean-Claude Kottelat

Il y a 36 personnes présentes sur les 440 ayants droit dans notre commune.

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 26 juin 2013.

L'assemblée l'accepte à l'unanimité par une levée de main.

2. Présenter, discuter et adopter le budget 2014, la quotité d'impôts et les différentes taxes communales.

Rapporteur : Alexandra Wingeier

Taxes communales 2014

Lors de l'apurement de notre dernier exercice comptable, la République et Canton du Jura nous a demandé instamment de revoir notre système de taxes. En effet, elles sont inadaptées à nos charges croissantes. Dans un premier temps, nous proposons les modifications suivantes :

<u>Taxes des ordures</u>		Budget 2013	Budget 2014
Par ménage	Fr.	60.00	70.00
Par ½ ménage	Fr.	30.00	35.00
Par personne de plus de 18 ans	Fr.	27.50	30.00
Commerces, entreprises, exploitations agricoles	Fr.	110.00	120.00
Résidence secondaire	Fr.	275.00	300.00
Taxe spéciale (déchets inertes) au m3	Fr.	50.00	100.00
<u>Taxes des chemins</u>			
Taxe de base	Fr.	30.00	50.00
Taxe de superficie par are		0.60	0.80
<u>Taxe des drainages</u>			
Taxe minimum	Fr.	10.00	20.00
Taxe de superficie par are		0.42	0.60

Les autres taxes restent inchangées.

Questions :

- Etienne Kottelat propose à l'assemblée de refuser l'augmentation des taxes communales concernant les chemins et les drainages. Le Conseil communal répond que les taxes actuelles ne correspondent pas aux frais réels et que nos fonds se vident chaque année.
- Patrick Chételat demande si la bourgeoisie paie des taxes. Le Conseil communal répond positivement.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte par 26 OUI contre 10 NON les taxes communales, la quotité d'impôt et les salaires pour l'année 2014.

Le Conseil communal vous propose d'accepter le budget de fonctionnement municipal 2014, déficitaire de **Fr. 41'599.00**. Les principaux éléments expliquant ce déficit sont les suivants :

- les remboursements de la dette : Fr. 137'350.00
- la répartition état-commune des charges de l'aide sociale : Fr. 145'000.00
- la répartition état-commune des charges de l'AVS : Fr. 140'774.00
- la participation communale aux transports publics : Fr. 13'500.00
- les recettes de l'impôt sur le revenu : Fr. 894'000.00
- les recettes du fonds de péréquation financière : Fr. 239'907.00

Budget municipal 2014 - Commune mixte de Mervelier

Rubriques	Charges			Produits		
	Budget 2014	Budget 2013	Différence	Budget 2014	Budget 2013	Différence
Administration	184'300.00	184'100.00	200.00	41'600.00	41'900.00	-300.00
Travaux publics	97'862.00	89'000.00	8'862.00	92'000.00	79'500.00	12'500.00
Affaires juridiques	4'880.00	4'180.00	700.00	2'300.00	2'300.00	0.00
Instruction / formation	698'670.00	718'150.00	-19'480.00	22'100.00	15'500.00	6'600.00
Aide Sociale / Santé	366'074.00	337'425.00	28'649.00	8'700.00	11'600.00	-2'900.00
Economie publique	22'500.00	25'200.00	-2'700.00	0.00	200.00	-200.00
Finances	214'850.00	223'350.00	-8'500.00	37'730.00	32'410.00	5'320.00
Impositions	51'000.00	100'800.00	-49'800.00	1'399'507.00	1'412'171.00	-12'664.00
Ordures	49'200.00	47'200.00	2'000.00	49'200.00	47'200.00	2'000.00
Inhumations	5'200.00	5'200.00	0.00	2'500.00	2'500.00	0.00
Service du feu	14'700.00	14'700.00	0.00	12'000.00	12'000.00	0.00
Epuration	48'000.00	50'000.00	-2'000.00	48'000.00	50'000.00	-2'000.00
Totaux	1'757'236.00	1'799'305.00		1'715'637.00	1'707'281.00	
Excédents de charges				-41'599.00	-92'024.00	

Les autorités communales proposent de conserver la **quotité d'impôt actuelle, soit 2,25**.

Le Conseil communal propose également d'accepter le budget de fonctionnement bourgeois 2014 qui se solde par un **déficit de Fr. 8'236.00**.

Budget bourgeois 2014 - Commune mixte de Mervelier

Rubriques	Charges		Produits	
	Budget 2014	Budget 2013	Budget 2014	Budget 2013
Administration	23'400.00	25'400.00	450.00	450.00
Travaux publics	7'100.00	13'100.00	0.00	4'000.00
Finances	49'800.00	39'100.00	71'614.00	56'750.00
Totaux	80'300.00	77'600.00	72'064.00	61'200.00
Excédents de charges				-8'236.00

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité le budget municipal 2014.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité le budget bourgeois 2014.

3. Présenter, discuter et adopter le nouveau plan d'aménagement local.

Rapporteur : Thomas Dessarzin

Monsieur Studer du bureau Rolf Eschmann procède à la présentation du nouveau PAL.

Hubert Kottelat demande si avec la nouvelle LAT des changements peuvent encore être faits. Monsieur Studer répond négativement, si le PAL est adopté ce soir, il est donc adopté avant l'entrée en vigueur de la nouvelle LAT.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité le nouveau plan d'aménagement local.

4. Présenter, discuter et adopter un crédit de Fr. 100'000.00 pour rénover et agrandir l'appartement du 1^{er} étage au bâtiment « Rière-le-Moulin 1 », à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour la consolidation.

Rapporteur : André Marquis

Le Conseil communal souhaite rénover et agrandir l'appartement précité. Ci-dessous, vous trouverez le détail des travaux :

- Chauffage-sanitaire :	Fr. 15'000.00
- Velux	Fr. 8'000.00
- Maçonnerie + crépis mur extérieur combles	Fr. 12'000.00
- Parois, portes et parquet	Fr. 25'000.00
- Modification charpente et encadrement velux	Fr. 1'800.00
- Réfection du parquet au 1 ^{er}	Fr. 2'000.00
- Carrelage salle de bain	Fr. 4'000.00
- Marmoran sur fermacell	Fr. 5'200.00
- Portes de garages	Fr. 10'000.00
- Cuisine, frigo, hotte, four	Fr. 6'000.00
- Electricité	Fr. 5'000.00
- Divers et imprévus	Fr. 6'000.00
- TOTAL	<u>Fr. 100'000.00</u>

Questions :

- Willy Bloque demande s'il s'agit d'un nouvel appartement. André Marquis répond que c'est une rénovation et un agrandissement de l'appartement existant au 1^{er} étage.
- Marcel Vogel demande si la sirène reste à cet endroit. André Marquis répond positivement.
- Vincent Marquis demande si ce bâtiment a été assaini. André Marquis répond positivement.
- Mathieu Kottelat trouve que c'est un très beau projet mais souligne qu'il faut également penser aux espaces verts liés à ce bâtiment. Le Conseil communal en prend note.
- Patrick Chételat demande comment ces travaux seront financés ? André Marquis répond par un crédit et par l'augmentation du loyer qui devra couvrir les intérêts du crédit.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité un crédit de Fr. 100'000.00 pour rénover et agrandir l'appartement du 1^{er} étage au bâtiment « Rière-le-Moulin 1 », à couvrir par voie d'emprunt et donne compétence au Conseil communal pour la consolidation.

5. Présenter, discuter et adopter la vente de 620 m², au prix de Fr. 3'100.00, de la parcelle 128 du ban de Mervelier, à Richard Marquis. Sous réserve de l'acceptation du point 3 de l'ordre du jour.

Rapporteur : André Marquis.

Questions :

- Marcel Vogel demande pourquoi ce terrain est vendu si peu. André Marquis répond que c'est un talus et que cela coûte bien plus cher à la commune pour l'entretenir.
- Patrick Chételat demande pourquoi Richard Marquis veut l'acquérir s'il ne vaut rien. André Marquis répond qu'il ne peut pas déposer de permis de construire sans cet achat.
- Marcel Vogel souhaite que la situation du bâtiment 29b soit régularisée car il n'est pas assuré par l'ECA étant donné qu'il se trouve sur le territoire de la commune. Le Conseil communal prend note de cette réflexion.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte par 31 OUI contre 1 NON la vente de 620 m², au prix de Fr. 3'100.00, de la parcelle 128 du ban de Mervelier, à Richard Marquis. Sous réserve de l'acceptation du point 3 de l'ordre du jour.

6. Présenter, discuter et adopter les statuts de l'école secondaire du Val Terbi (ESVT).

Rapporteur : Nathalie Marquis

A la suite de la création de la nouvelle commune de Val Terbi, les statuts ESVT ont été revus et approuvés par l'Assemblée des délégués de l'ESVT en date du 14 novembre 2013. Lesdits statuts doivent être également approuvés par chaque Assemblée communale des communes membres du syndicat ESVT.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité les statuts de l'école secondaire du Val Terbi.

7. Présenter, discuter et adopter un crédit global de Fr. 300'000.00 pour la rénovation des douches, wc et vestiaires de l'école secondaire du Val Terbi (ESVT), réparti entre les communes du syndicat scolaire. Ce projet sera financé par les recettes courantes.

Rapporteur : Nathalie Marquis

Un crédit de Fr. 300'000.00 a été approuvé par l'Assemblée des délégués de l'ESVT en date du 14 novembre dernier. Cet emprunt doit être, selon les statuts, entériné par chaque Assemblée communale des communes membres du syndicat ESVT.

Cet emprunt servira à la rénovation des douches/WC/vestiaires + WC des enseignants de l'ESVT. Ces installations sont vétustes et ne répondent plus aux normes actuelles. De plus, selon demande des autorités cantonales, une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite ou handicapée, avec sortie de secours, à la halle de gymnastique sera également construite lors de cette rénovation prévue durant les vacances scolaires d'été 2014.

La charge annuelle pour la commune de Mervelier, selon la clé de répartition d'investissement s'élève à Fr. 2'060.00 par an (amortissement et intérêts de la dette).

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité un crédit global de Fr. 300'000.00 pour la rénovation des douches, wc et vestiaires de l'école secondaire du Val Terbi (ESVT), réparti entre les communes du syndicat scolaire. Ce projet sera financé par les recettes courantes.

8. Divers.

Plantation de sapins de Noël

Marcel Vogel souhaite savoir où en est cette plantation. André Marquis répond que ce n'est plus du ressort de la commune mais du nouveau Triage Forestier. Le Conseil communal avisera le Triage forestier de cette remarque.

Plantation de Mélèzes

Mathieu Kottelat demande de rappeler au garde forestier d'enlever les protections de ces arbres qui sont toutes à terre. Le Conseil communal transmettra également cette remarque au nouveau Triage forestier.

Entretien des chemins forestiers

Marcel Vogel demande qui paie l'entretien de ces chemins. André Marquis répond :

- L'entretien courant est à la charge du Triage forestier.
- Les grands travaux sont à la charge de la commune.

Règlement des chemins

Patrick Chételat demande si un cahier des charges de l'entretien des chemins a été réalisé. Le Conseil communal répond que le nouveau règlement sera fait en 2014.

Martine Brêchet souhaite ces vœux à toute la population et surtout aux bénévoles et aux petites mains.

La parole n'étant plus utilisée, la Présidente, Madame Béatrice Kottelat, lève l'assemblée à 21h40 devant 36 personnes présentes.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

PRESIDENTE

Béatrice Kottelat

SECRETARE

Alexandra Wingeier